



HUBERT REEVES

et son équipe
Coordination : Nelly (Ligue Roc)
opinions@canoe.com
Collaboration spéciale

Des morues aux anchois...

La Commission européenne vient récemment de suivre l'avis du Comité scientifique de la pêche (CSTEP). Il en résulte la fermeture de la pêche à l'anchois dans le golfe de Gascogne. Le CSTEP précisait que la quantité de poissons adultes est restée très basse, et il est logique que la Commission tienne compte de l'alerte et ménage des chances de reconstitution des populations de poissons. Leur préservation entraîne des drames sociaux. Et bien sûr, cet épisode douloureux m'a remémoré l'épuisement des bancs de morues à Terre-Neuve.

La morue était le poisson de fond le plus important de l'Atlantique. Mais les populations des côtes de Terre-Neuve ont décliné jusqu'à disparaître en certains endroits. Et le gouvernement canadien a interdit la pêche à la morue franche à Terre-Neuve et au Labrador ! Catastrophe écologique et drames humains se succèdent !

PÊCHE INDUSTRIELLE

La pêche industrielle a développé une efficacité redoutable que nous n'avons pas redoutée à temps. La décision prise par la Commission européenne annule donc les campagnes françaises de pêche de l'anchois pour cette année. Et il serait trop simple d'accuser l'Europe de ruiner les pêcheurs. Si l'Europe en arrive là, c'est que les politiques des États n'ont pas été définies avec le souci du long terme. Il est devenu nécessaire de raisonner en pensant aux enfants de nos enfants.

Il faut penser aux enfants de nos enfants

Beaucoup, autour de nous, accusent la mondialisation, mais cette politique n'est pas à la veille de disparaître alors que bon nombre d'espèces halieutiques sont au bord de l'extinction et que d'autres catégories de pêcheurs seront affectées. Il est donc urgent de « faire quelque chose »... Mais quoi ?

Créer des aires marines protégées comme on crée des réserves terrestres est une mesure à ajouter à la panoplie de celles dont il faut décider... De telles zones d'interdiction de pêche profiteraient aux poissons. Mais la mise en place de quotas est une mesure aussi nécessaire qu'actuellement impopulaire. L'accès à la ressource est à limiter avec un système qui ne lèse ni celui qui pêche ni celui qui y renonce en cédant son quota personnel.

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

En attendant, il est normal que la solidarité nationale joue. Et un plan d'accompagnement a été adopté pour les pêcheurs d'anchois.

« Ce plan se déclinera, selon le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, autour de trois axes :

- L'indemnisation des professionnels de la pêche dans le cadre de la mise en œuvre d'un arrêt biologique temporaire de la pêche de l'anchois ;
- Un plan de sortie volontaire de flotte pour les professionnels qui le souhaitent ;
- Un plan de sauvetage et de modernisation de la flotte des anchoyeurs qui sera coordonné avec le plan national de sauvetage et de restructuration. »

Si l'indemnisation et la possibilité de sortir de la flotte concernée sont des mesures sages, est-ce aussi sûr d'investir dès maintenant dans la modernisation des bateaux ? N'est-ce pas favoriser cette course à la performance des prélèvements et à la diminution du nombre de marins sur un même bateau ?

Par contre, l'initiative de demander à la Commission européenne l'élaboration et la mise en œuvre d'un véritable plan communautaire de gestion de l'anchois dans les plus brefs délais est une demande pertinente, car il faut enfin assurer la protection de la ressource si l'on veut que l'activité de cette pêcherie dans le golfe de Gascogne soit durable.